



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 26 novembre 2020, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Michel Racine, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°05/20 autorisant la Municipalité à signer une convention de subventionnement avec la Fondation du TKM ;
- d'accepter le préavis municipal n°17/20 demandant un crédit de CHF 13'000.00 pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir de Colombier.

Le Secrétaire :

p.o. Roberto

N. Ray

Saint-Sulpice, le 26 novembre 2020